

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-61
AFFECTATION DES RÉSULTATS - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE SUR L'EXERCICE 2020 –
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (M22)

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une délibération rectificative d'affectation des résultats de l'exercice 2020 pour le budget annexe du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) doit être prise suite à la communication de la fiche de notification de l'Agence Régionale de Santé portant sur l'affectation du résultat.

La délibération d'affectation du résultat n° 2021-47 est à rectifier.

Il est proposé de rectifier l'affectation du résultat comme suit :

► Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent : 64 754,95 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice N-2 (ligne 002 du CA).....	Excédent : 5 142,06 €
	Déficit :
Résultat de clôture à affecter :	Excédent : 69 897,07 €

► Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent : 7 499,80 €
	Déficit :
Résultat cumulé	7 499,80 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...Néant	
Recettes d'investissement restant à réaliser :	Néant
Soldes des restes à réaliser :	Néant
Besoin réel de financement cumulé.....	Néant
Excédent (+) réel de financement (R001)	7 499,80 €

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement

▪ Résultat excédentaire

- en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) ...Néant	
- en dotation complémentaire	Néant
(recette budgétaire au compte R1068)	

Sous-Total (R1068)	0 €
- en réserve de compensation charges d'amortissement (au compte 10687)	
.....	34 949,07 €
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire	
R002 du budget N+2.....	34 948,00 €

TOTAL	69 897,07 €

▪ Résultat déficitaire en report au compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté
A la section de fonctionnement D002).....

► Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 7499,80 €
	34 948,00 € Sur 2022		R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Cet excédent de 34 948,00 € sera reporté sur l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

